



Politique pêche durable & aquaculture responsable

La pêche et l'aquaculture fournissent des éléments nutritifs essentiels, soutiennent les moyens de subsistance et contribuent au développement des populations. La demande mondiale croissante pour le poisson et l'alimentation aquatique, l'acidification des océans et la variabilité et changement du climat sont les défis auxquels sont confrontées ces activités. Source : FAO (Food & Agriculture Organisation)

Engagé de longue date pour proposer une offre responsable au consommateur-citoyen, Auchan Retail France réaffirme, à travers cette politique, son engagement en faveur d'une pêche durable et d'une aquaculture responsable, respectant les ressources et les océans.

Auchan Retail France a ainsi pour objectif de développer et de commercialiser une offre plus engagée et porteuse de sens, alignée sur l'Objectif de Développement Durable n°14 de l'ONU : "Conserver et exploiter de manière durable les océans et les ressources marines".

Acteur d'une alimentation de confiance, Auchan favorise la diversité alimentaire en offrant un large choix de produits de la mer dans le respect des réserves, des périodes de reproductions, des juvéniles et de la saisonnalité en sélectionnant au mieux les types de pêcherie, les engins et en étant particulièrement ambitieux pour les produits Auchan Cultivons Le Bon et pour sa marque de distributeur. Auchan s'engage à privilégier le choix d'un achat responsable à travers ses Filières Responsables et l'utilisation de labels contrôlés tels que Mister Good Fish, MSC (Marine stewardship council), ASC (Aquaculture stewardship council), France Filière Pêche. Dans cette démarche, Auchan est accompagné par des parties prenantes de référence :



Mister Good Fish : Mr.Goodfish est un programme européen qui a pour but de sensibiliser le public et les professionnels à la consommation durable des produits de la mer. En s'appuyant sur le Réseau Océan Mondial, Mr Goodfish contribue à faire prendre conscience du rôle primordial que joue l'océan dans la vie quotidienne, à informer le grand public sur l'état des océans, à expliquer la complexité des problèmes maritimes, à faire connaître les politiques durables et à impliquer les citoyens dans leurs habitudes de consommation en faveur de l'environnement marin. Ce partenariat s'est étendu depuis février 2020 sur les produits de la pêche. Quatre critères principaux sont retenus pour l'établissement des propositions de listes de produits de la pêche : l'état de la ressource, la taille, la saison et le statut de l'espèce. Une espèce ne peut figurer sur la proposition de liste saisonnière MR.Goodfish que lorsque ces quatre critères sont satisfaits.



GSSI : L'initiative internationale pour les produits de la mer durables, Global Sustainable Seafood Initiative (GSSI) est un partenariat mondial entre les secteurs public et privé qui œuvre en faveur de la durabilité des produits de la mer. Cet outil international d'évaluation offre une reconnaissance officielle aux programmes de certification des produits de la mer qui parviennent à mener à bien un processus d'évaluation rigoureux et transparent. Il s'inspire du code de conduite de la FAO pour une pêche responsable, mais aussi des directives de la FAO pour l'étiquetage écologique. L'outil a été élaboré sur la base d'un processus de 3 ans regroupant des ONG environnementales ainsi que des entreprises internationales, des experts indépendants et des organismes gouvernementaux et intergouvernementaux.

Les programmes de certification des produits de la mer sont un moyen de garantir que les méthodes de production (capture sauvage et élevages) respectent un certain nombre de normes et ont un impact réduit sur l'environnement. Les certifications reconnues par GSSI sont les suivantes :

- Iceland Responsible Fisheries
- Marine Stewardship Council (MSC)
- Global Gap
- Aquaculture Stewardship Council (ASC)
- Best Aquaculture Practices
- Certified Responsible Fisheries
- G.U.L.F :Gulf United for Lasting Fisheries
- BIM Ireland's Seafood Development Agency

Le partenariat entre Auchan et GSSI a été initié en Février 2021.



France Filière Pêche : cette association, créée en 2010, rassemble tous les acteurs de la filière en France (dont Auchan fait partie) pour favoriser la commercialisation des produits de la pêche française.

Méthodes de Pêche

Auchan privilégie une pêche respectueuse des stocks d'espèces et des écosystèmes et limite les modes de pêche dites "destructives".

Respect de la ressource (saisonnalité, maturité & espèces)

Au niveau international, Auchan a identifié trois enjeux prioritaires pour réduire l'impact de la pêche sur la biodiversité :

- 1/réduire la pression sur les stocks,
- 2/réduire l'impact sur les fonds marins lié au ciblage des espèces démersales,
- 3/réduire l'impact liés aux captures accessoires accidentelles; ainsi que des enjeux spécifiques à l'aquaculture tels que les problématiques liées à l'alimentation des espèces carnivores, à l'impact des infrastructures sur les écosystèmes locaux et à l'élevage d'espèces exotiques.

Ces enjeux constituent le cadre de base de la politique internationale en faveur d'une pêche et d'une aquaculture responsables en cours d'écriture, et qui définit un seuil commun d'exigences minimales pour tous les pays Auchan. Cette politique internationale s'appuie notamment sur le travail mené depuis des années par Auchan France en matière de pêche responsable.

Ainsi, Auchan Retail s'engage à interdire toute vente d'espèces menacées connues de la liste suivante :

- Thon rouge du sud, *Thunnus maccoyii*
- Anguille sauvage, toutes anguilliformes sauvages
- Grenadier, tous les *Macrouridae* sauvages
- "Empereur" ou Hoplostète orange, *Hoplostethus atlanticus*
- Saumon sauvage de l'Atlantique, y compris le saumon de l'Adour (tous les *Salmo salar* sauvages)
- Esturgeon sauvage, *Acipenser* sauvage

Ainsi que tous les requins à l'exception des espèces suivantes dont les données scientifiques indiquent des stocks suffisants :

- Petite roussette, *Scyliorhinus canicula*
- Grande roussette, *Scyliorhinus stellaris* de la mer Méditerranée uniquement (zone 37)
- Emissoles, *Mustelus mustelus* et *Mustelus asterias*, de l'Atlantique Nord-Est (zone 27) uniquement
- Aiguillat commun : Aiguillat noir (*Centroscyllium fabricii*), Aiguillat commun (*Centroscymnus coelolepis*, uniquement de la mer Méditerranée (zone 37)) et Aiguillat commun (*Squalus acanthias*, uniquement de l'Atlantique Nord-Est (zone 27))
- Requin bleu, *Prionace glauca*, uniquement issu du programme FIP dans l'Atlantique (numéro d'identification FIP 11890)

Auchan suivra bien évidemment l'effet de ces décisions sur la reconstitution des ressources.

De plus, à travers son partenariat avec Mister Good Fish, Auchan propose aux consommateurs une liste des poissons à favoriser, en fonction des ressources disponibles, mise à jour tous les trimestres.

Auchan France a renoncé également à :

- Grande roussette *Scyliorhinus stellaris*,
- Aiguillat noir *Centroscyllum fabricii* et Aiguillat commun *Centroscymnus coelolepis*
- Requin bleu, *Prionace glauca*
- Dorade rose *Pagellus bogaraveo*
- Raie mêlée *Raja microocellata*

Y compris dans le cas de pêches accessoires.

Auchan France s'engage à vendre à l'étal des soles, des plies, des limandes, des turbots, des barbues et des chinchards à des tailles minimales supérieures à la réglementation afin d'assurer la pérennité de l'espèce.

Sur le poisson frais, aucun additif n'est toléré, que ce soit en poisson entier, filets ou pour les découpes de poisson.

Auchan s'engage à sélectionner des poissons provenant de zones non dégradées ou effondrées :

- Cabillaud : arrêt sous zone 3 / mer Baltique
- Thon obèse : arrêt de la zone atlantique
- Chinchard : privilégier les chinchards de la sous-zone 9 (côtes ibériques) > stock en bon état

Sur l'étal en poissonnerie, Auchan s'engage à respecter les cycles de reproduction en ne proposant par exemple, pas de bar sauvage (*Dicentrarchus labrax*) pêché au filet du 1er décembre au 31 mars. Au cours de cette période, seuls des bars d'élevage et de ligne "Pinsé" sont proposés aux consommateurs.

Focus sur le thon à marque Auchan

Auchan ne vend plus de thon Albacore premier prix en boîte.

L'objectif est d'atteindre une **traçabilité zone de pêche** inscrite sur chaque boîte d'ici fin 2020.

Aujourd'hui, Auchan privilégie la pêche sur bancs libres (Fad Free) en Albacore, avec l'objectif d'**étendre cet engagement aussi sur le thon Listao**. Il est interdit de pêcher des poissons juvéniles, un poids minimum est inscrit dans les cahiers des charges pour chaque espèce

Les fournisseurs de conserves de thon à Marque Auchan s'engagent **contre la pêche accidentelle des requins et proscrivent les transbordements en mer**. Auchan exige en outre que les usines de transformation soient certifiées BSCI (**Business Social Compliance Initiative**) et que 100% des bateaux senneurs soient enregistrés au PVR (**Pro active Vessel Register**).

Auchan est membre actif du groupe TUPA (Tuna Protection Alliance) en collaboration avec l'ONG Earthworm, les acteurs de la filière et d'autres distributeurs français sur le thon en conserve. Auchan renforce ainsi son plan de prévention des risques liés au thon en conserve pour ses produits à marque propre. Ce groupe a pour but d'orienter les différents acteurs de la filière vers une pêche et un approvisionnement en thon plus responsables. Pour y parvenir, il propose des outils permettant de connaître au mieux le niveau d'avancement de chacun des acteurs (transparence et traçabilité, volumes d'espèces pêchées, suivi et contrôle des méthodes de pêche utilisées et des zones de pêche concernées).

Auchan a mis en place une Filière Responsable Auchan sur le Thon en boîte à sa marque disponible sur le site Auchan-agit.fr

Thon à l'étal

Le thon (obèse, albacore et germon) frais et décongelé Auchan Cultivons Le Bon est pêché uniquement à la palangre dérivante

Chaque pièce de thon rouge (*thunnus thynnus*) est bagué et dispose de son "certificat ICCAT"

Dans son offre poissonnerie, Auchan propose plusieurs références en Auchan Cultivons Le Bon garantissant une sélection exigeante validée en comité filière.

Auchan détient également une large gamme de produits labellisés et souhaite poursuivre cette ambition.

Au rayon surgelés, tous nos produits élaborés à base de cabillaud ou colin d'Alaska sont certifiés MSC.

A chaque fois que c'est possible, Auchan donne priorité à la pêche française avec des produits certifiés par des labels comme notamment Pavillon France.

Par ailleurs, Auchan lutte contre la pêche illégale et s'assure qu'aucun navire fournissant l'enseigne ne soit issu de la liste des navires de l'INN (illicite, non déclarée, non réglementée). Auchan s'engage aussi en faveur de conditions de travail sûres et équitables tout au long de la chaîne d'approvisionnement en pratiquant des contrôles réguliers. Tous les fournisseurs sont signataires du code d'éthique commerciale qui les conduit à respecter les normes sociales reconnues au niveau international.

AQUACULTURE

L'aquaculture permet de limiter l'exploitation de certaines espèces de poissons menacées par la surpêche pour répondre à la demande croissante des consommateurs.

Auchan s'engage à promouvoir les poissons et coquillages issus d'élevages responsables et privilégie les producteurs certifiés pour la qualité de leurs pratiques aquacoles (GLOBAL G.A.P, ASC, label bio et équivalent).

Pour ses produits Auchan Cultivons Le Bon, Auchan a élaboré un socle d'exigences minimum ambitieux sur les sujets ci-après :

- OGM : Absence d'OGM dans l'alimentation des poissons d'élevage et des crustacés
- Utilisation des antibiotiques : pas de traitement antibiotiques pour les crevettes et traitements antibiotiques limités, maîtrisés et contrôlés sur les poissons d'élevage.
- Qualité de l'eau : suivi de la qualité de l'eau (entrante et sortante) des mollusques, crustacés et poissons d'élevage et gestion des eaux rejetées
- Interdiction de l'utilisation des pesticides contre les poux de mer et recommandation de solutions alternatives.
- Bien être animal : travail sur les facteurs de bien être (densité d'élevage, étourdissement, abattage, transport, mise à jeun ...) des poissons d'élevage

Alimentation des poissons d'élevage

Auchan souhaite mettre fin à la pêche minotière, pêche industrielle de petits poissons destinée à nourrir les poissons d'élevage.

Auchan est précurseur, depuis 2018, d'une **alimentation durable**, en testant des alternatives comme l'huile d'algues, les farines d'insectes et les co-produits.

Bien être animal aquacole

Auchan se mobilise pour le bien-être animal en aquaculture en l'intégrant dans ses politiques et invite ses partenaires filières à identifier des chemins de progrès sur cet aspect encore peu connu. Entre autres, Auchan s'engage avec ses partenaires sur l'étourdissement obligatoire des poissons avant abattage et sur l'amélioration des conditions de ramassage des poissons avant transport en utilisant des méthodes plus respectueuses du bien être des animaux et en réduisant la durée cette opération.

Sur la **crevette d'élevage**, Auchan s'est engagé à développer une offre de crevettes plus respectueuses de l'environnement en proposant depuis Janvier 2024 une queue de crevette élevée en équateur à base d'un aliment sans produits issus de la pêche minotière. La commercialisation d'une queue de crevette plutôt que de la crevette entière permet de réduire de 40% les volumes transportés et permet également de valoriser les têtes en alimentation animale plutôt que de les jeter à la poubelle chez les consommateurs.

Informations du consommateur

Co-produits

Conscient des attentes fortes des consommateurs sur la pêche durable et l'aquaculture responsable, Auchan communique ses engagements directement sur l'emballage en stand poissonnerie.

Le site auchan-agit.fr sur lequel est publiée cette politique présente par ailleurs régulièrement, en actualités, les avancées de l'enseigne pour l'ensemble du marché de la poissonnerie.

Contacts

Direction RSE : Béatrice Javary
bjavary@auchan.fr

Direction Qualité : Pierre de Ginestel
pdeginestel@auchan.fr